

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux-mille-vingt et un, le douze avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le deux avril deux-mille-vingt-et un s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Absents excusés : Carine PITIOT, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 mars 2021**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Vote du budget 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 421 655,93 €

Dépenses et recettes d'investissement : 313 650,04 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 de la Commune, tel que présenté.

Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

1. Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle la réunion avec le bureau d'Etude de Loire Forez Agglomération, pour le projet centre bourg, le jeudi 15 avril 2021 à 8 h.
- La Borne de raccordement électrique de la place pour le marché du jeudi est commandée. Après réflexion, le marché démarrera le jeudi 24 juin 2021.
- Madame le Maire annonce, suite au conseil communautaire du 6 avril 2021, qu'elle a été élue déléguée au service « Contrat des Rivières et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) »

A MORNAND-EN-FOREZ, le 12 avril 2021

Le Maire
Stéphanie FAYARD

